

LES MOTIFS D'ABSENCES

ABSENCES RECEVABLES		
Sans justificatif officiel, ces absences sont considérées comme irrecevables		
MOTIFS	Code du Travail: article(s)...	JUSTIFICATIF A PRODUIRE
Arrêts maladie ou accident du travail durée inférieure à 3 mois		Arrêt de travail obligatoire
Examen médical d'embauche (médecine du travail)	R.4624-10 à R.4624-14	Convocation
Congé maternité	L.1225-16	Déclaration de grossesse ou certificat médical
Evénements familiaux (mariage, naissance, décès)	L.3142-1 et L.3142-2	Acte d'état civil
Cas de force majeure (événements extérieurs exceptionnels, Imprévisibles et irrésistibles, ex: intempéries)		Arrêté préfectoral, attestation du CFA, courrier motivé de l'apprenti(e)
Grèves des transports publics (aucun ramassage scolaire ou de ligne régulière de transport)		Arrêté préfectoral, attestation du CFA
Convocations officielles (ex : épreuves d'examens, permis de conduire, convocations judiciaires, journée d'appel de préparation à la défense)		Convocation
Formations au sein de l'entreprise (activités exceptionnelles ayant un intérêt pédagogique, ex :salon professionnel)		Attestation employeur et accord du CFA
Jours fériés	L.3133-1	

ABSENCES IRRECEVABLES	
MOTIFS	
Travail en entreprise pendant les cours au CFA	En cas de recours gracieux de l'employeur des justificatifs pourront être demandés: courriers rappelant ses obligations à l'employeur, décomptes des absences envoyés à l'employeur, justificatif de panne, motif de l'exclusion...
Congés payés pendant les cours au CFA	
Exclusion ou toute mesure disciplinaire prévue dans le règlement interne du CFA	
Maladie justifiée par un certificat médical	
Panne de véhicule, panne de réveil, démarches administratives, mot d'excuse des parents, absences perlées avant une rupture de contrat, leçons de conduite, refus de se rendre en cours, retards journaliers répétés...	